AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-7-69 951224

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) DEUX-SEVRES - VIENNE

Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 106 de JUILLET 1969 - VENDEE - VIENNE .... P 34
SUPPLEMENT N° 3 " " " - LOIRE-ATLANTIQUE .... P 37
DEUX-SEVRES - MAINE-et-LOIRE .... P 36
SARTHE .... P 33

VIGNE

AVERTISSEMENTS

VERS DE LA GRAPPE - Le deuxième vol de la Cochylis et de l'Eudémis est en cours. Toutefois, les températures et la sécheresse ont par endroit considérablement gêné la fécondité de la Cochylis.

- Dans les vignobles de la Sarthe, de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres, un traitement peut être effectué dès maintenant ou dans les premiers jours de la semaine du 28 juillet au 3 août dans les parcelles contaminées habituellement et plus particulièrement par l'Eudémis.
- Dans le vignoble du Haut-Poitou, le deuxième vol est également en cours, et des pontes, localement nombreuses, ont été déposées dans les parcelles qui ont subi des attaques importantes au cours de la première génération (parcelles non ou mal traitées contre la première génération). Dans ces parcelles, il y a lieu d'effectuer un traitement immédiat. Dans les parcelles où les dégâts de la première génération ont été peu importants, il est inutile d'intervenir pour le moment.

BLACK-ROT - Dans le vignoble du Haut-Poitou, (Neuville-de-Poitou), il y a lieu de terminer de toute urgence le traitement conseillé dans la note du 17 juillet, les conditions climatiques devenant à nouveau favorables à la maladie.

MILDIOU - Dans le vignoble du Haut-Poitou, le parasite risque à nouveau de s'étendre à partir des nombreuses taches disséminées dans le vignoble. La protection contre le mildiou sera assurée par le traitement dirigé contre le Black-rot ; celui-ci doit donc être exécuté très soigneusement.

INFORMATIONS

OIDIUM - Se reporter à la note du 17 juillet dernier.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleur chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 25 JUILLET 1969.

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX